## COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 SEPTEMBRE 2011

\_\_\_\_\_

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le mardi 20 septembre 2011 à 20 H 30 dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du maire, M. Pierre COURTADON.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de M. PRINET (pouvoir à M. GONNINET), Mme ROBERJOT (à Mme SAUZON), Mme MARRON (à MIIe LABORDE), et M. GIZA (à Mme PERICHON).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services, assistée de M. PETIOT, directeur des services techniques et M. REAU, trésorier municipal.

## I – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. FOSSE, plus jeune des conseillers présents, et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions, à l'unanimité.

#### II – Compte-rendu de la précédente séance

Ce document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 23 juin 2011.

### III - Décisions du maire prises par délégation du Conseil

11 mesures ont été prises par le maire sous cette forme depuis la séance du 23 juin 2011; il s'agit de la signature de marchés à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels (lot n° 1 infructueux), la réfection de la voirie programme 2011, le changement des ballastres de la salle omnisports, l'acquisition d'un générateur d'eau pour le restaurant municipal, le remplacement des huisseries de la Gendarmerie, la mise en place de faux plafond et d'isolation au Dojo, la réfection de la toiture du Dojo, le chauffage de la salle René FALLET, l'acquisition d'une passerelle, du renouvellement du contrat de téléphonie, et de la souscription d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès du CACF.

#### IV - Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 8 septembre 2011 :

#### **PERSONNEL**

Liste des emplois permanents et temporaires : modification n° 3/2011.

#### **URBANISME**

Désenclavement d'une parcelle cadastrée section AP 150 : signature de l'acte de servitude.

#### **FINANCES**

Confirmation du transfert au SDE 03 de la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Sinistre Ecole de CHAZEUIL le 22 novembre 2010 : acceptation de l'indemnisation, Maintenance des installations téléphoniques du restaurant municipal et de l'Hôtel-de-Ville. A la demande du maire l'ordre de passage des délibérations est quelque peu modifié afin de libérer M. INISAN à l'issue de son intervention concernant le plan local d'urbanisme.

#### V - Arrêt du projet de révision du PLU

M. INISAN de la Société CAMPUS DEVELOPPEMENT intervient afin de présenter la procédure d'approbation du PLU.

Il précise qu'à l'occasion de cet échange, le Conseil municipal va prendre acte de la clôture de la phase d'étude. A cette occasion, il ajoute qu'il y a eu une concertation publique accompagnée d'un registre déposé en mairie, d'une réunion publique et d'une réunion avec les agriculteurs.

Une fois le projet PLU arrêté le dossier sera transmis aux services de l'Etat (chambre consulaire, DDE, DREAL, Préfecture et Conseil général). Les services ont 3 mois pour rendre un avis qui pourra être négatif, positif ou positif sous conditions.

Le projet ne sera aucunement modifié, l'avis des services de l'Etat sera seulement joint au document.

Une enquête publique aura ensuite lieu. Elle se décomposera ainsi :

- → 1 mois de préparation,
- → 1 mois d'enquête, la population prendra alors connaissance du document,
- → 1 mois pour que le commissaire enquêteur rende son avis.

En complément du dossier, l'enquête environnementale qui a été réalisée et l'avis de la DREAL pourront avoir des conséquences.

A l'issue de l'enquête et seulement à ce moment, le document pourra être modifié afin de tenir compte de l'avis du commissaire enquêteur et de l'avis des services de l'Etat. Un mois après, le document deviendra opposable.

La procédure ne sera donc achevée qu'à l'issue de ces 7 mois incompressibles.

Mme PARRET souhaite avoir des compléments d'information sur la procédure et particulièrement le temps pendant lequel la population peut intervenir.

Il est précisé que les servitudes d'utilité publique (ex servitudes radio électriques) sont au dessus du PLU donc directement intégrées.

Le maire intervient en souhaitant voir l'issue de ce dossier dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 compte tenu du fait que la procédure a été initiée en 2005.

Il demande aux conseillers de suivre l'actualité de la presse qui ne manquera pas d'annoncer la période durant laquelle l'enquête publique aura lieu.

A l'issue de cet échange, les conseillers tirent le bilan de la concertation et arrêtent le projet du PLU.

# <u>VI – Communauté de communes VARENNES-FORTERRE : 5<sup>ème</sup> modification des statuts</u>

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil approuve la 5<sup>ème</sup> modification des statuts de la commune de communes VARENNES-FORTERRE incluant les circuits cyclotourismes dans ses compétences obligatoires et la gestion des fourrières pour animaux dans ses compétences facultatives.

#### VII - SDE 03 : rapport annuel d'activité (2010)

Le Conseil prend acte de ce document présentant

- les faits marquants,
- la communication / évènementiel,
- l'organisation interne,
- les finances 2010,
- les travaux d'électrification rurale,
- l'éclairage public,
- le contrôle des concessions gaz et électricité,

## VIII - Droits et redevances : tarifs 2012

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil approuve l'actualisation désormais annuelle, destinée à maintenir la valeur des ressources communales provenant de la perception de droits ou de redevances.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le tarif des services communaux sera majoré de 2,02 %, taux de variation de l'indice des prix à la consommation constatée au cours des 12 derniers mois étudiés par l'INSEE.

Cette augmentation concerne :

- les droits de place.
- le service d'accueil des camping-cars (maintien du tarif, l'automate ne rendant pas la monnaie),
- la restauration à domicile,
- l'accueil de loisirs,
- la demi-pension,
- l'accueil périscolaire,
- la médiathèque (de nouveaux tarifs ont été mis en place pour les photocopies couleur et noir et blanc, le montant de la caution est portée à 53 € et la lettre de rappel à 1,50 €)
- la mise à disposition des salles communales (un tarif est institué pour la salle René FALLET)
- la location des mini-chalets municipaux (tarifs arrondis)
- le bulletin municipal : facturation aux annonceurs (maintien du tarif).

M. FOSSE souhaite savoir si l'association de la zone commerciale est exonérée au même titre que l'ACIA.

Le maire répond qu'à ce jour, il n'y a pas eu de demande et que les animations auront sans doute lieu dans la zone.

#### IX – Recrutement d'agents non titulaires de remplacement : autorisation

Sur proposition de Mme BELOT, maire-adjoint délégué au personnel, et à l'unanimité, le conseil autorise le maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'art. 3 alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984.

A la demande de M. FRIAUD, Mme BELOT confirme que dans la mesure du possible, les remplacements sont assurés par les contractuels déjà sous contrat avec la Ville.

#### X – Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2011/03

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le conseil approuve les modifications au tableau des emplois de la ville qui consistent à modifier les intitulés des grades des agents titulaires de catégorie B au sein des filières techniques, sportives et de police municipale.

# XI – Contrat de prévoyance collective (maintien de salaire) : avenant portant modification du taux de cotisation

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le conseil approuve la signature d'un avenant avec la MNT assureur de la Ville pour le maintien de salaire, et le complément retraite.

Le taux de cotisation passera de 1,96 % à 1,90 % avec pour conséquence une diminution des prestations et le plafonnement à 50 % du complément de revenu versé par la MNT en cas d'invalidité.

Le maire profite de cette question pour informer le conseil que la compagnie d'assurance CAPAVES, ancien assureur de la Ville dans le cadre de l'assurance statutaire

aurait des difficultés financières qui pourraient avoir des incidences pour la commune qui à deux dossiers de maladie instruits par cette société.

## XII – Fonds de solidarité pour le logement XVIIIème participation

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le conseil reconduit pour 2011 la contribution communale habituelle, de 1,00 € par habitant et par an.

## XIII – Désenclavement d'une parcelle cadastrée section AP n° 150 : signature d'un acte de servitude

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer un acte notariés auprès de Me MEYZEN, et permettant le désenclavement d'une parcelle cadastrée AP 150 et abritant un château d'eau.

## XIIII - Campagne « Fleurir la France » : répartition de la dotation (2011)

Sur proposition du Dr. CONSTANT, maire-adjoint délégué à l'environnement, et à l'unanimité, le conseil fixe à 1 705 € le montant de la dotation annuelle à répartir comme suit : 945 € pour récompenser les maisons individuelles les mieux fleuries, 465 € pour les espaces réduits, jardinets ou terrasses, 125 € pour les balcons et 170 € pour les fermes fleuries.

Le Dr. CONSTANT dresse un bilan. La visite a eu lieu le 6 Juillet dernier avec 26 inscrits.

La date était un peu tôt dans l'évolution de la floraison mais date imposée par le Comité pour le fleurissement de la France.

#### XV – Convention pour la mise à disposition de buts mobiles auprès de l'ASV Football

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil approuve la signature d'une convention avec l'ASV Football pour la mise à disposition de buts amovibles au stade de MAUREGARD.

Le stade de Mauregard étant une propriété communale, l'ensemble du matériel mis à disposition doit être propriété de la Ville.

## XVII – Participation des communes aux frais de scolarité de leurs élèves autorisés à fréquenter les écoles de VARENNES-sur-ALLIER

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil approuve le principe de refacturation auprès des communes des frais de scolarité de leurs élèves autorisés à fréquenter les écoles de VARENNES-sur-ALLIER.

Les communes concernées ne feront l'objet d'aucune exonération et le tarif est fixé à 1 724,60 € pour les écoles maternelles, et à 491,11 € pour les écoles primaires, ce prix fera l'objet d'une actualisation chaque année.

La date d'effet de procédure sera la rentrée scolaire 2012 permettant aux services de communiquer avec les différentes communes concernées.

Le maire précise qu'il lui paraît normal que les Varennois ne payent pas pour la scolarisation des enfants non Varennois, il évoque également les problèmes d'impayés récurrents pour la restauration scolaire.

#### XVII - Régie de recettes pour l'exposition « Au cœur de l'Afrique Noire » : création

Sur proposition de Mme OLIVEIR, maire-adjoint délégué à la culture, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le conseil procède à la création d'une régie pour l'encaissement des sommes récoltées dans le cadre de la vente de produits africains artisanaux.

M. FOSSE interroge la majorité afin de savoir si la médiathèque s'est organisée afin d'éviter les vols, Mme OLIVIER confirme que les objets seront présentés dans des vitrines.

M. FRIAUD pense que l'association proposant l'exposition aurait pu assurer les permanences des ventes ; il lui est répondu que les horaires d'ouverture étant importants, il paraissait plus judicieux que ce soit les services municipaux qui assurent l'encaissement.

Il est alors précisé que la commune encaissera une commission de 10 %.

# XVIII – Exposition « Au cœur de l'Afrique Noire » : tarif des produits artisanaux en vente à la médiathèque

Sur proposition de Mme OLIVIER, et à l'unanimité des suffrages exprimés, (abstention du groupe minoritaire), le conseil approuve les tarifs des objets artisanaux vendus dans le cadre de l'exposition.

## XIX – Saison 2012 : contrats avec les producteurs et demande d'aide auprès du Conseil général de l'Allier

Sur proposition de Mme OLIVIER et à l'unanimité, le conseil approuve la programmation de 5 spectacles pour la saison culturelle 2012, il autorise le maire à solliciter auprès du conseil général une subvention dans le cadre des petites saisons culturelles.

#### XX – Allocations accordées par la Ville en 2011 : complément n° 2

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité, le conseil complète l'allocation initiale du comité des fêtes avec l'attribution de 85,10 € portant l'allocation totale à 485,10 €.

#### XXI - Budget principal pour 2011 : DM n° 2

Sur proposition de M. ALBERT, maire-adjoint délégué aux finances, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le conseil accepte la 2<sup>ème</sup> modification du budget principal permettant d'effectuer des transferts de crédits en section d'investissement pour des travaux initialement prévus en régie et ayant été réalisés par des entreprises et de nouvelles dépenses concernant un remplacement de vitrages, et un complément de fournitures pour les travaux du logement du cimetière.

En recettes, seront encaissés des remboursements de salaires et des indemnités de sinistres.

En section d'investissement, des crédits sont ajoutés pour l'acquisition d'un caisson de rangement, la rénovation des pelles, l'acquisition de panneaux de basket et de buts amovibles, la refonte du site Internet, l'acquisition de plantes et des crédits complémentaires pour l'acquisition d'un tracteur neuf et non d'occasion comme initialement prévu ; le tout financé par des économies faites sur certains programmes et la diminution des dépenses imprévues.

#### XXI – Maintenance du matériel informatique : contrat annuel (VICHY BUREAU)

Sur proposition de M. ALBERT, et à l'unanimité, le conseil reconduit le contrat de maintenance informatique de la ville pour un montant de 1 600 € TTC.

#### XXII – Sinistre grand escalier : acceptation de l'indemnisation

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil accepte l'indemnisation de la Société AVIVA pour le sinistre du grand escalier qui avait eu lieu le 14 octobre 2005 et pour une somme de 9 034,92 €.

Le conseil approuve également le versement à la Société AVIVA de la somme de 121 € correspondant à la franchise prévue au contrat.

#### XXIII - Bulletin municipal : contrat MUNICIPOST

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil approuve la signature d'un contrat de type MUNICIPOST permettant la distribution des bulletins municipaux semaine 51 AU PRIX DE 520,55 € TTC pour 2 053 boîtes aux lettres y compris les STOP PUB.

#### XXIIII - Restaurant municipal : sinsitre du 7 avril 2011 (bris de glace)

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil accepte l'indemnisation par la compagnie SMACL du sinistre du 7 avril 2011 pour un montant de 623,34 € (franchise déduite).

## XXV - Régie de recettes, fonds de caisse, encaisses, cautionnements et indemnités

Sur proposition des services, et à l'unanimité, le tableau des encaisses et cautionnements est remis à jour pour tenir compte des évolutions constatées notamment la constitution d'une régie de recettes dans le cadre de l'exposition sur l'Afrique Noire et la remise en service de la régie de timbres.

# XXVI – Vandalisme portes de la salle Max FAVALELLI le 16 août 2010 : acceptation de <u>l'indemnisation</u>

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil accepte l'indemnisation par la compagnie SMACL du sinistre du 16 août 2010 pour un montant de 878,00 € , franchise déduite.

# XXVII- Confirmation du transfert au SDE 03 de la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil confirme la perception de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (nouvelle formule) par le SDE 03 tout comme l'était précédemment la taxe locale sur l'électricité ancienne formule par une délibération en date du 24 janvier 1951.

# XXVIII - Sinistre incendie du 22 Novembre 2010 : école de CHAZEUIL : acceptation de l'indemnisation

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil accepte l'indemnisation par la compagnie SMACL du sinistre survenu le 22 novembre 2010 à l'ex-école de CHAZEUIL.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 39 537,78 € dont 30 423,19 € de versement immédiat et 9 114,73 € sur justificatif de factures.

Il est demandé à la SMACL de procéder à un recours auprès de l'assureur de EdF mis en cause afin de récupérer les 400 € de franchise prévue au contrat.

Le maire informe l'assemblée que l'Académie d'Art Armand REBY a regagné, ce jour les locaux situés dans l'école de CHAZEUIL.

Il en profite également pour féliciter cette association qui a cette année encore, permis à une jeune Varennoise, fille d'une employée communale, d'intégrer l'Ecole Nicolas FLAMEL, dépendant de l'Ecole BOULLE en bijouterie joaillerie.

## XXIX – Maintenance des installations téléphoniques : restaurant municipal et Hôtelde-Ville

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, le conseil approuve la signature d'un contrat de maintenance avec la Sté NETTEL afin de garantir le bon fonctionnement des autocommutateurs situés à l'Hôtel-de-Ville et au restaurant municipal.

Le montant du contrat de maintenance s'élève à 1 082,38 €.